

Séminaire villes et villages fleuris

20 novembre 2015



AGENCE DE L'EAU
ARTOIS - PICARDIE

 Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

L'Agence de l'Eau

Le cycle de l'eau perturbé par l'homme ...

Les enjeux, les actions possibles...



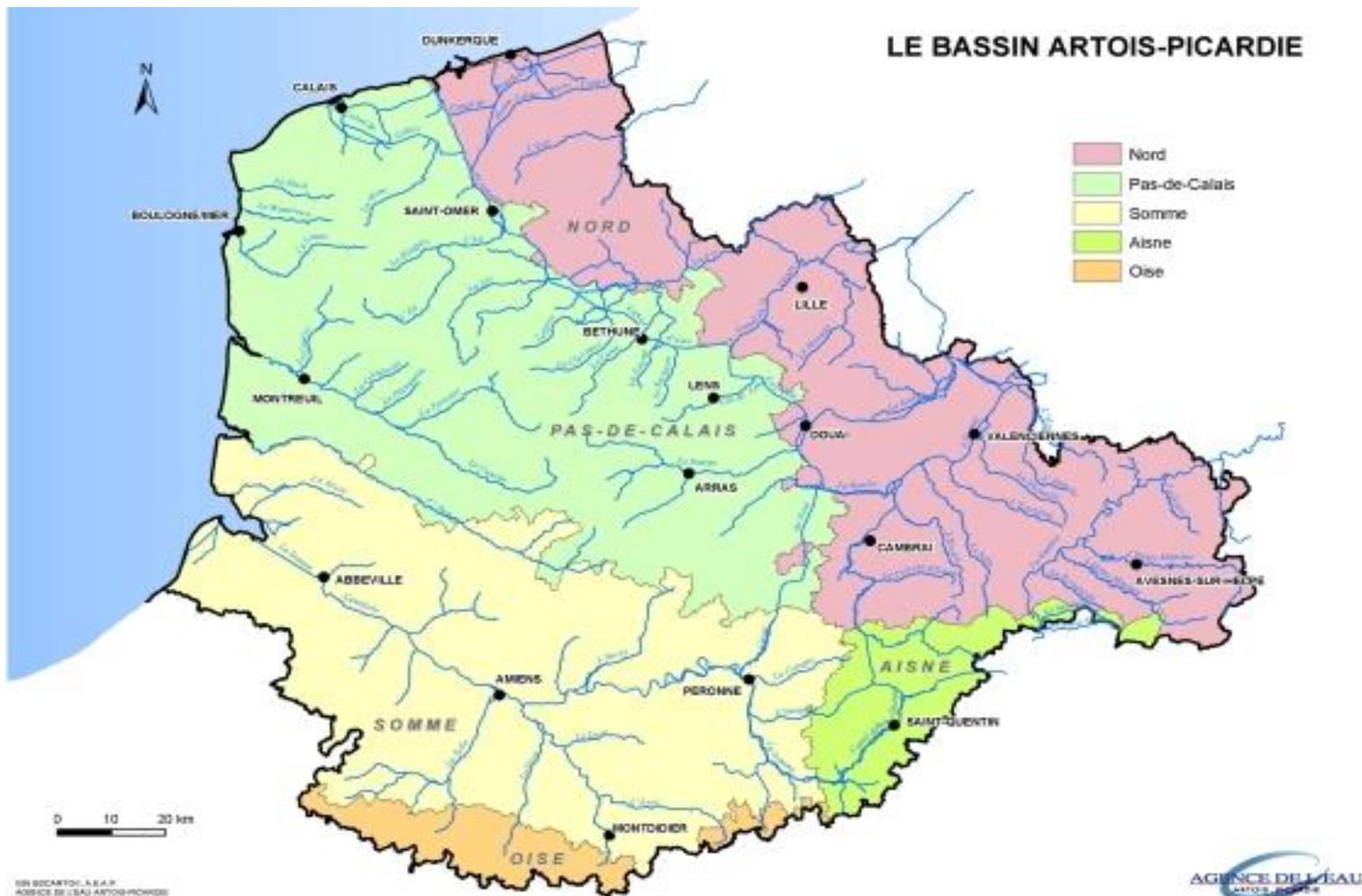
En particulier

- la mise en place de la Charte d'entretien des espaces publics
- la gestion du pluvial pour favoriser la nature en ville



 Etablissement public du Ministère chargé du développement durable

Les caractéristiques du Bassin Artois-Picardie



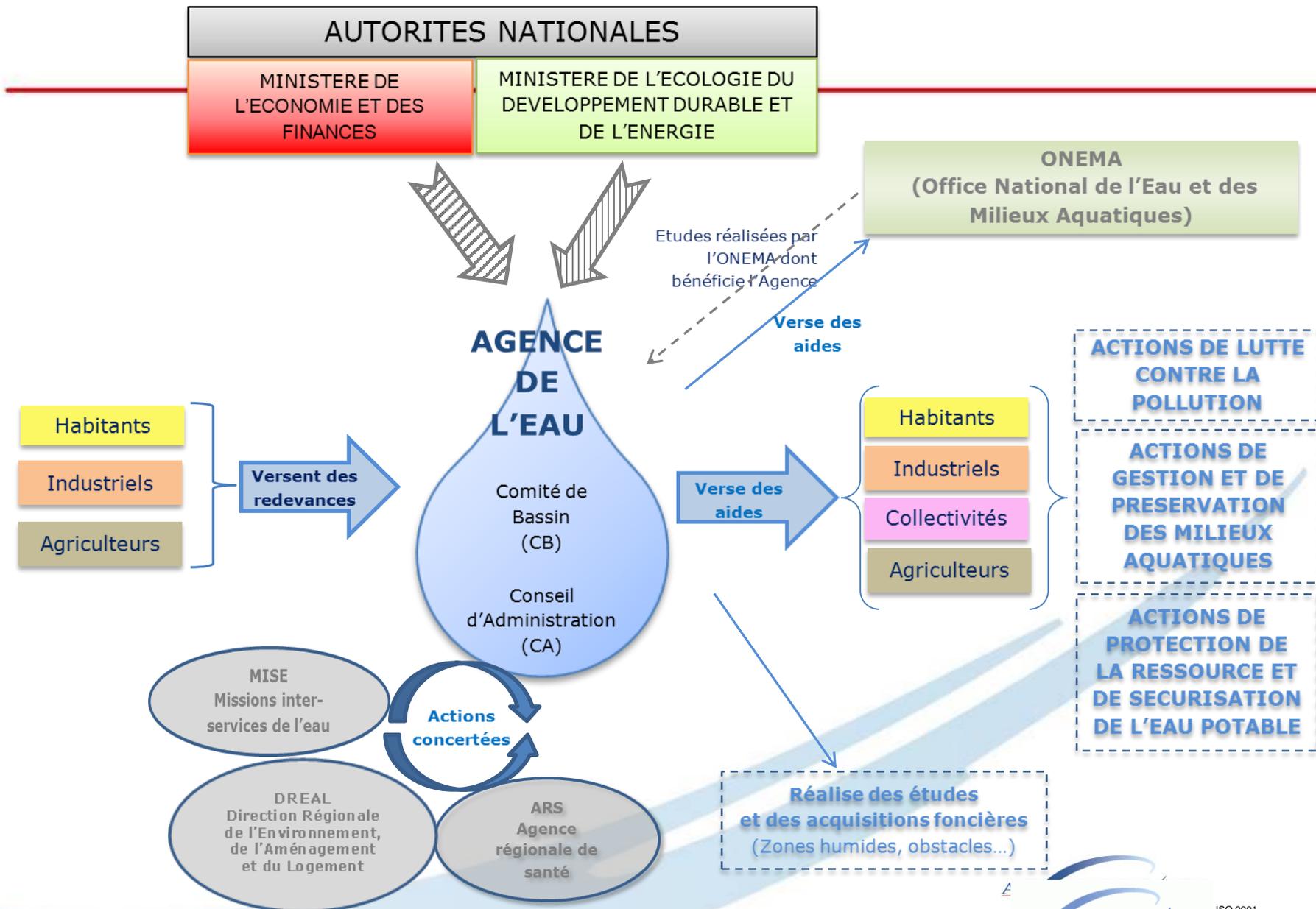
L'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Établissement public, chargé de mettre en œuvre les orientations définies par son Comité de Bassin

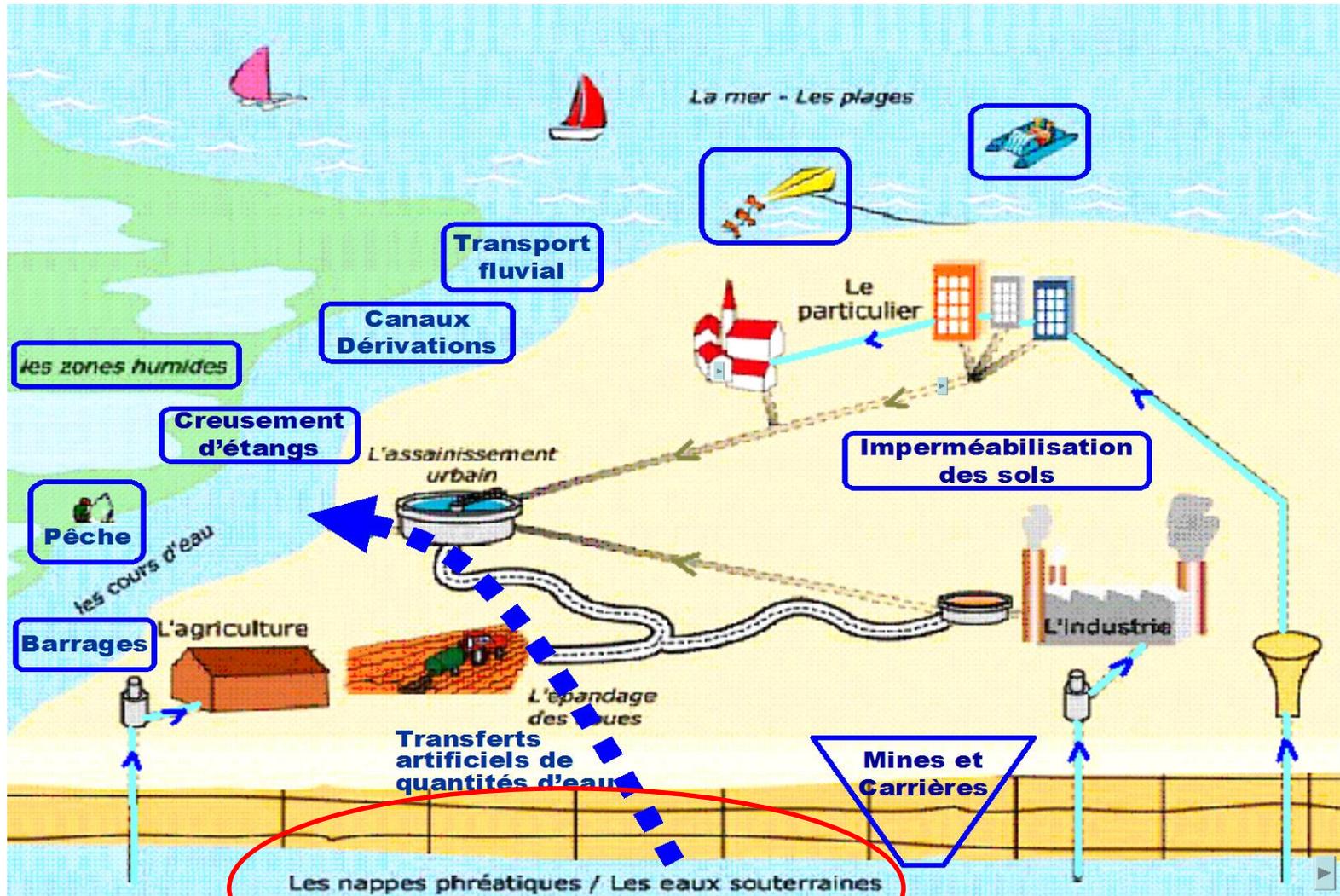
- **Planification en application des Directives Européennes (Directive Cadre sur l'Eau, Directive Inondations, Directive Cadre Stratégie Milieux Marins)**
- **Connaissance / qualité des masses d'eau**
- **Perception des redevances**
- **Financement des actions réalisées par les maîtres d'ouvrage**
- **Information du public**



L'Agence, au cœur de la politique de l'eau du bassin

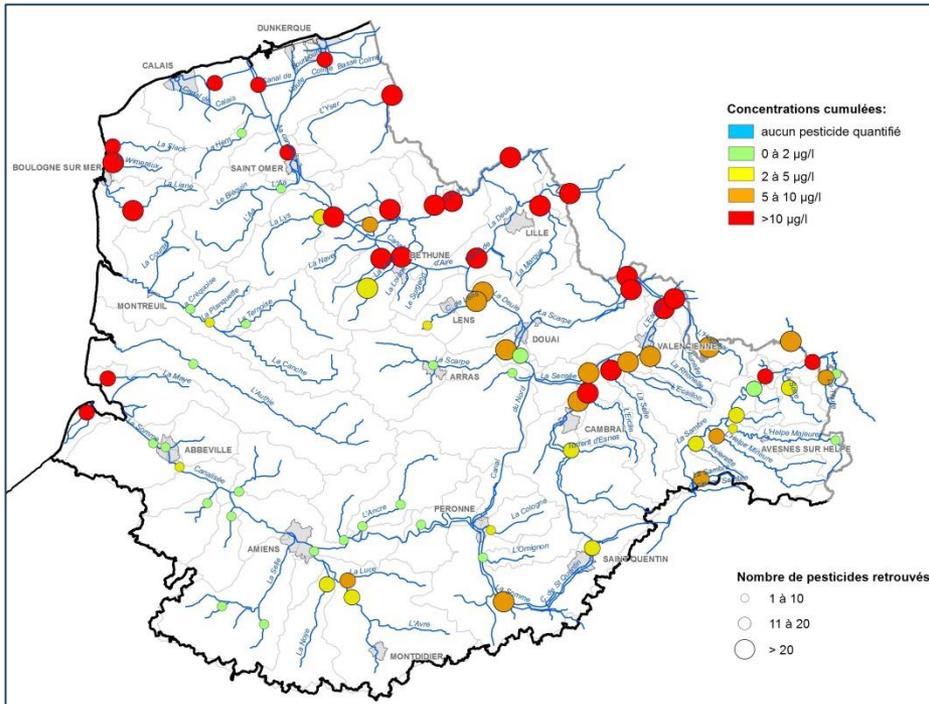


Le cycle de l'eau est perturbé par l'homme

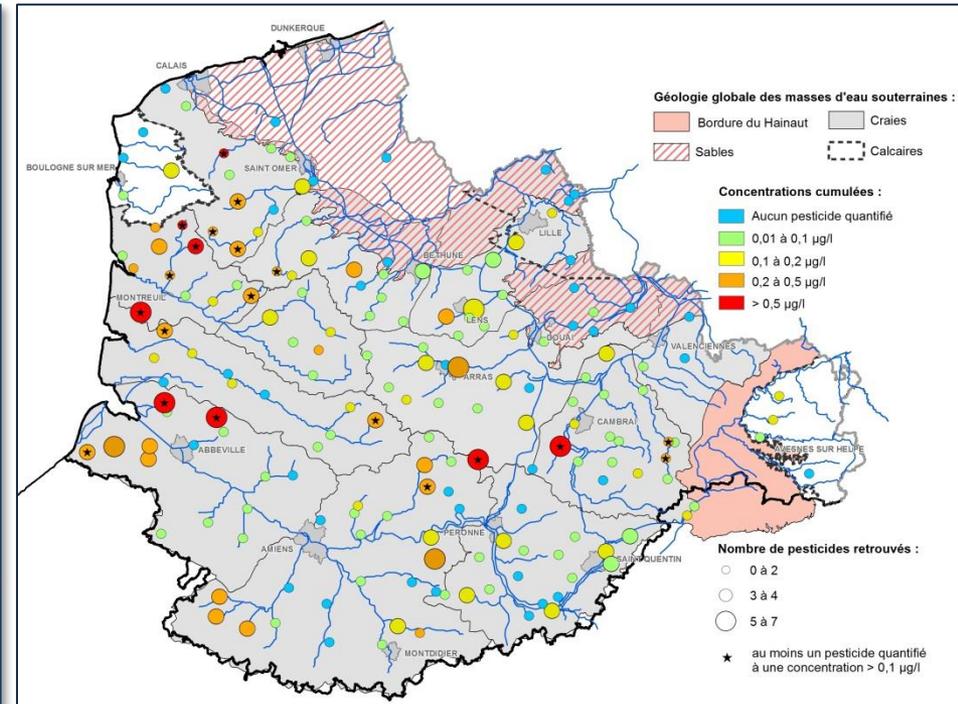


Bilan 2011 sur les stations surveillées

Eaux de surface



Eaux souterraines



- Des pesticides souvent présents dans les eaux du bassin
- Des différences entre les eaux de surface et les eaux souterraines
- Pour les eaux souterraines : diminution des concentrations totales

Artois-Picardie : des actions pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires



Les ORQUE (opérations de reconquête de la Qualité de l'Eau)



La charte d'entretien des espaces publics



Le PEA 2010-2014 (Programme Eau et Agriculture)

Les enjeux de l'alimentation en eau potable

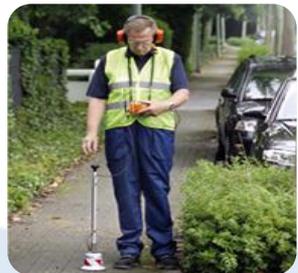
- Réaliser des interconnexions de sécurité pour éviter les ruptures d'approvisionnement



- Effectuer des économies d'eau

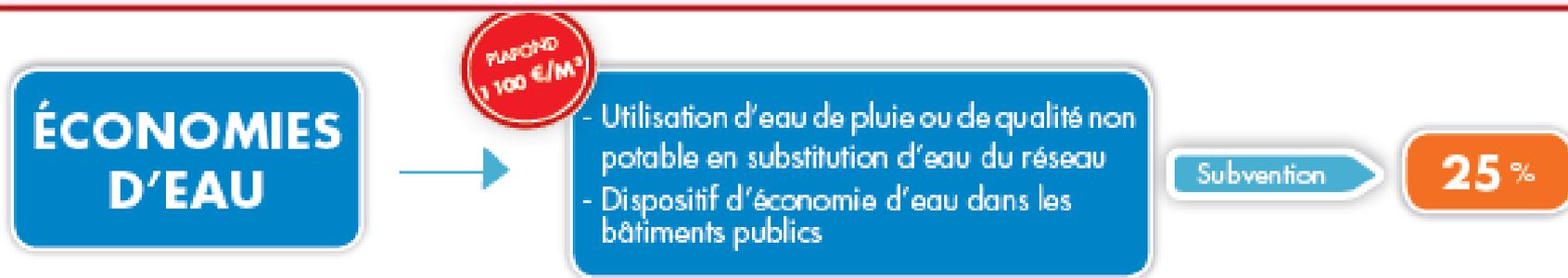
- Traiter l'eau pour la rendre conforme aux normes de potabilité

- Aider les collectivités à atteindre les objectifs de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux



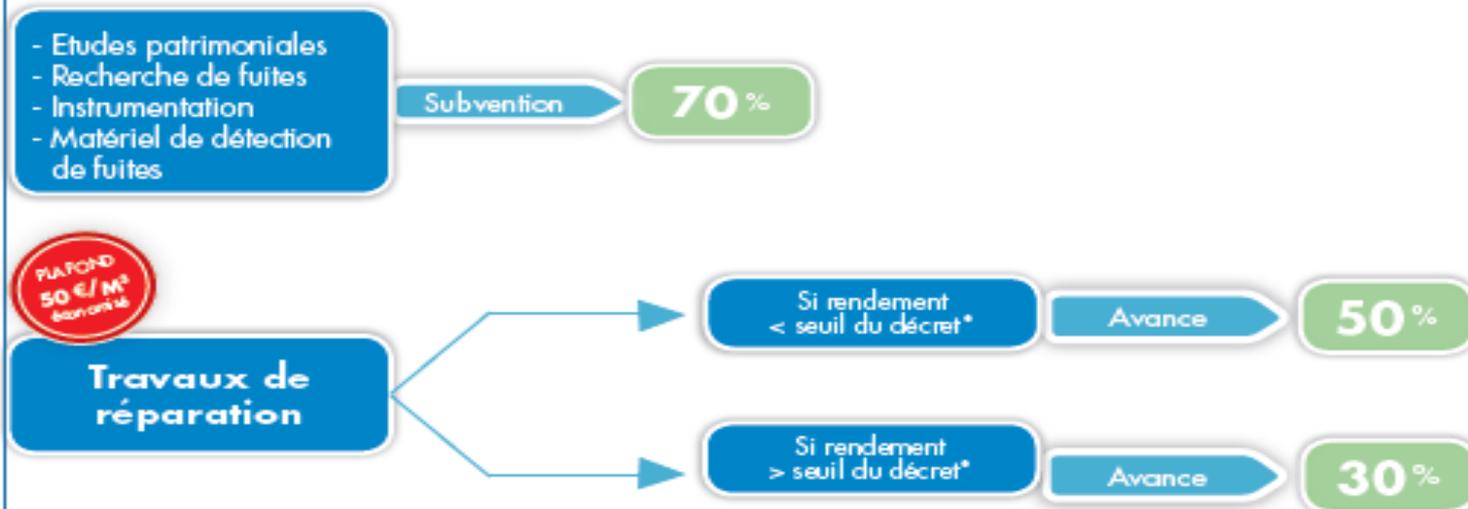
- Adaptation au changement climatique avec effort pour lutter contre les fuites

Gestion quantitative de la ressource



Ex : Cuves de récupérations d'eau de pluie (collèges, bâtiments publics) pour arrosage des espaces verts, nettoyage de voiries, camions bennes, WC

• Amélioration des performances de réseaux

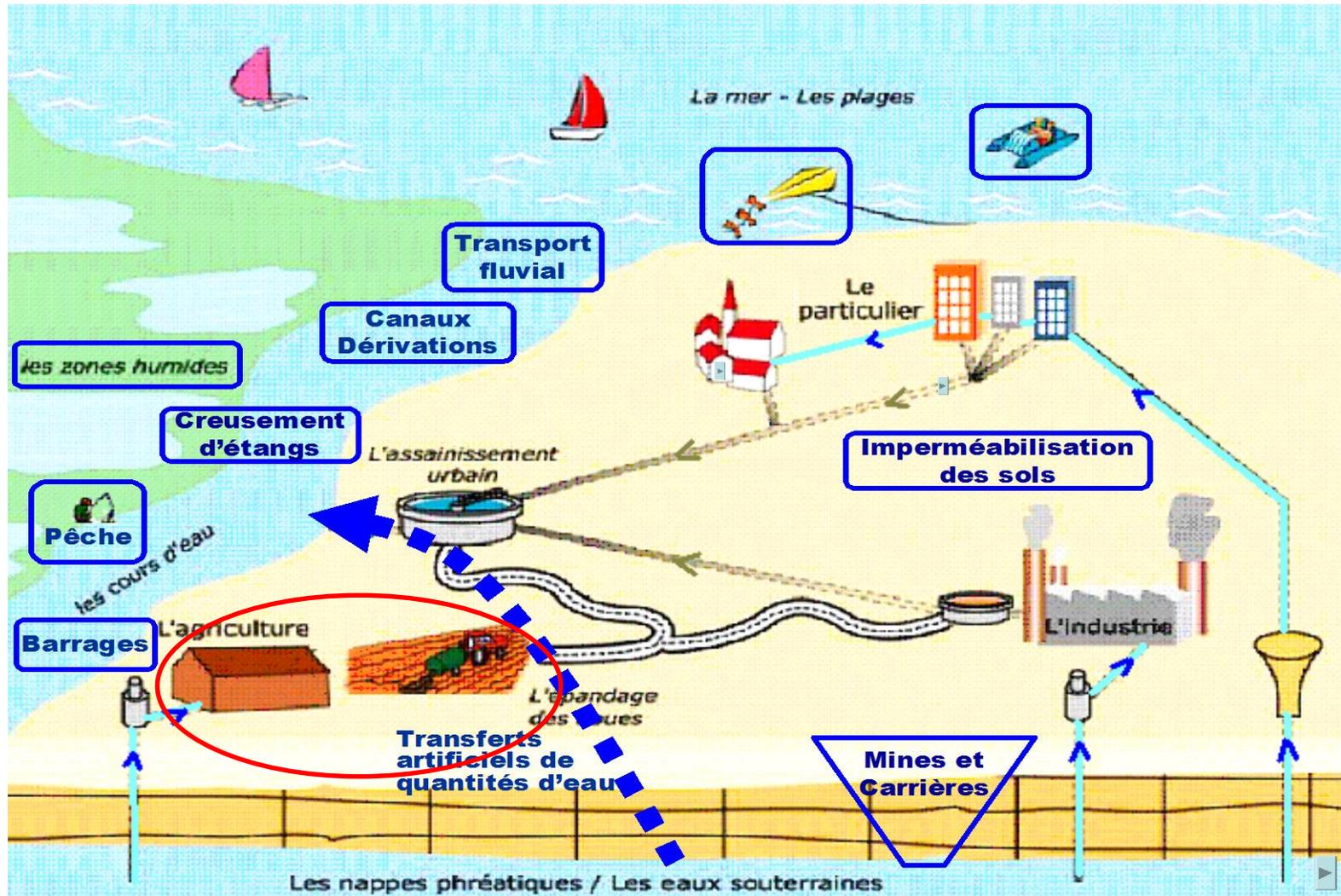


* Décret 2012-97 du 21/12/2012

R = rendement du réseau (indicateur RPQS P104.3)

R > 85 % ou $R \geq 65 + 0,2 \times \text{ILC}$ (indice linéaire de consommation)

Le cycle de l'eau est perturbé par l'homme



Les enjeux pour l'agriculture et pour limiter les phytosanitaires

- **Concilier agriculture - protection de la ressource en eau – zones humides**



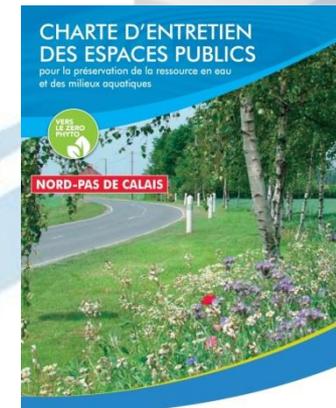
- **Maîtriser les pollutions ponctuelles – bâtiments d'élevage**



- **Développer l'agriculture biologique**



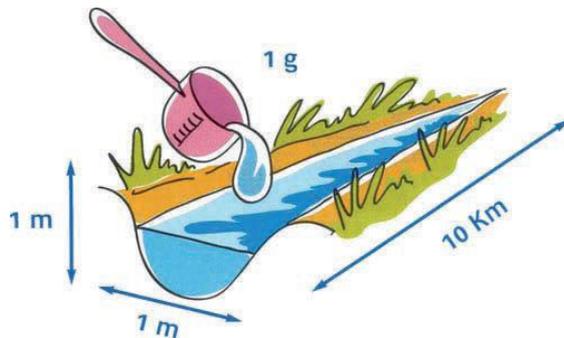
- **Limiter l'utilisation des produits phytosanitaires- espaces agricoles et espaces publics**



Les pesticides.....

- **présentent des risques non négligeables.....**
 - Santé : cancers, troubles de la reproduction, troubles neurologiques
 - Environnement (eau-air-biodiversité)

.....à très faible dose :



Les pesticides dans l'eau

- **utilisés sur des surfaces imperméables ou inertes**

= Risques de pollution de l'eau par ruissellement



- **Erreurs de pratiques (vidange du fond de cuve dans l'égout)**



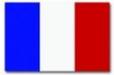
Impact sur les milieux aquatiques



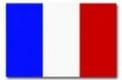
Contexte réglementaire de la lutte contre les pesticides



- **DCE** : atteinte du bon état écologique et chimique des eaux de surface 2015-2021- 2027 (pollution diffuse par les pesticides = facteur limitant)



- **La LEMA (2006)**: redevance pour pollutions diffuses (collecte centralisée par Artois-Picardie)



- **Plan Ecophyto** : engagement national réduction de 50 % de l'usage des phytosanitaires en agriculture



- **Loi LABBE (2014)**: Produits phytopharmaceutiques interdits au 01.01.2020 (personnes publiques – entretien espaces verts, forêts, promenades)



- **Loi TRANSITION ENERGETIQUE (2015)**: interdiction des produits phyto ramenée au **01.01.2017** – inclut les voiries sauf celles difficiles d'accès



- **SDAGE Artois-Picardie** : réduire l'utilisation de produits phytosanitaires



- **Programme de Mesures** : limiter les apports en pesticides non agricoles - 56 M €

Charte d'entretien des espaces publics

La reconquête de la qualité de l'eau :

=> maîtriser des risques

=> changer les comportements



Les collectivités locales ont un rôle important à jouer

- **démarche volontariste et progressive**
- **décrit les actions de la collectivité**

Engagement minimum dans la Charte :

-> niveau 3 dans les 3 ans

Charte d'entretien des espaces publics

Niveau 1 : Diagnostic



Niveau 2 : Formation et Communication



Charte d'entretien des espaces publics

Niveau 3 : Prise en compte des zones à risque

- * Prise en compte des **aspects désherbage** dans les projets d'aménagements



- * Développement d'**actions sensibilisant** les jardiniers



Charte d'entretien des espaces publics

Niveau 4 : Gestion Différenciée



- * **Arrêt** total du **désherbage chimique** sur les surfaces à **risque élevé**



- * Utilisation durable d'une ou plusieurs **techniques alternatives** sur au moins **50% du territoire**
- * Engager une **démarche spécifique et innovante** en matière d'aménagement

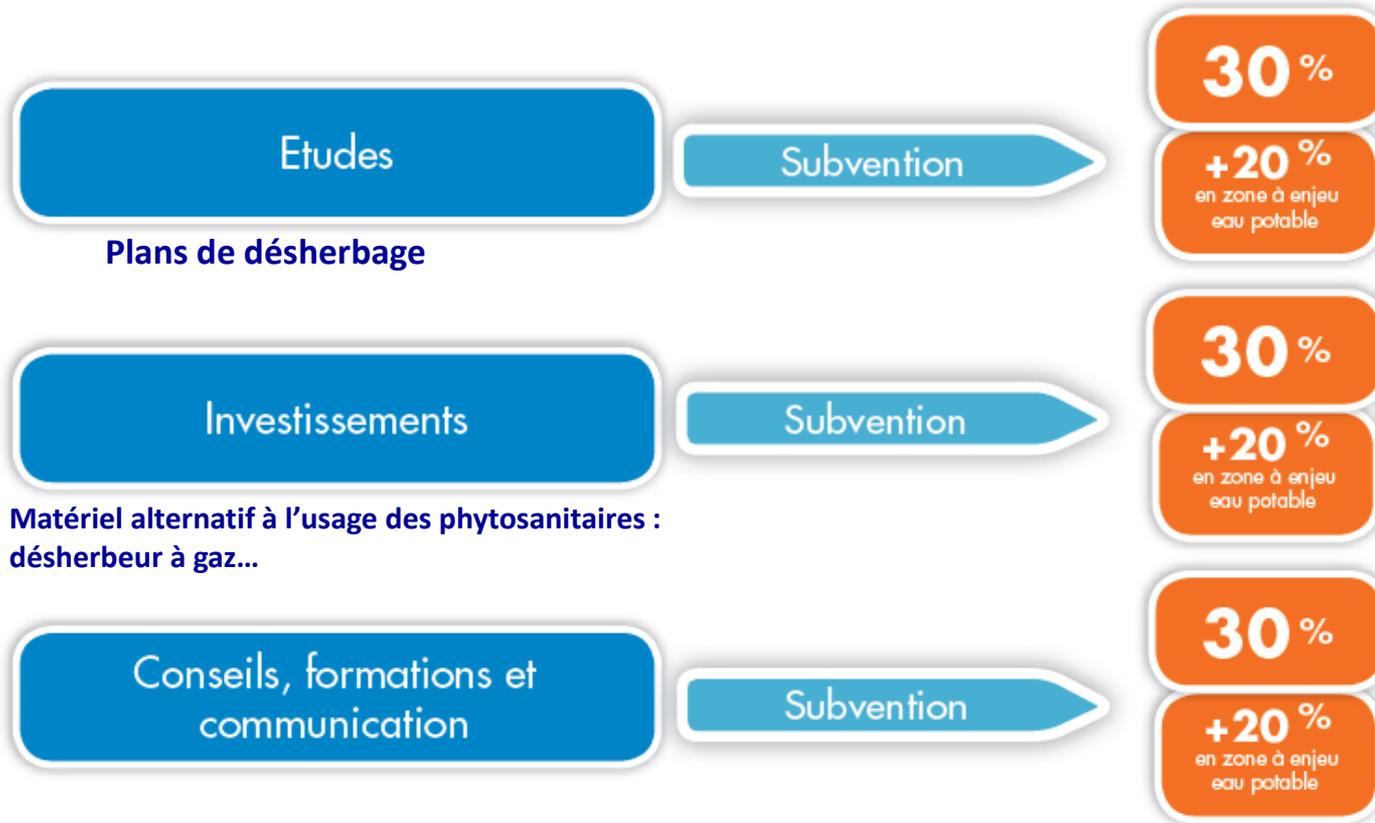
Charte d'entretien des espaces publics

Niveau 5 : Zéro Phyto

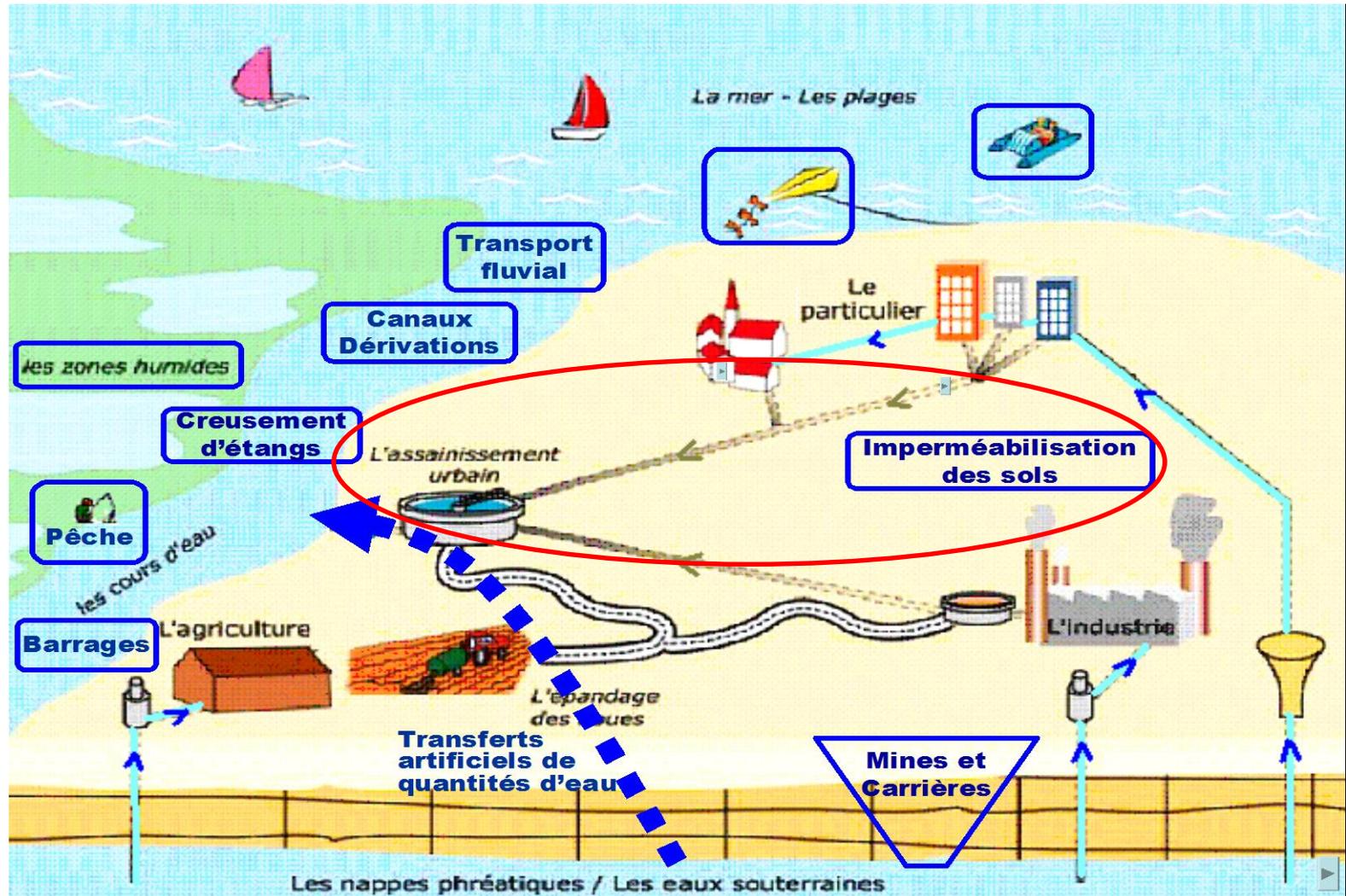


- * **Arrêt total du désherbage chimique** sur l'espace entretenu par la collectivité
- * Approfondir les pratiques en matière d'aménagement de l'espace public

Réduction de l'usage des pesticides à des fins non agricoles



Le cycle de l'eau est perturbé par l'homme



Les enjeux de l'assainissement et de l'imperméabilisation

- **Collecter et acheminer la pollution**
- **Traiter en stations d'épuration :**
- **Assainissement non collectif :**
 - installations à risque sanitaire et environnemental



Les enjeux de la gestion des eaux pluviales



Enjeu réglementaire



Enjeu de qualité des eaux et de sécurité



Facteurs de biodiversité

Enjeu réglementaire : SDAGE Artois-Picardie 2016/2021

orientation 2 – *Maîtriser les rejets par temps de pluie en milieu urbain par des voies alternatives et préventives*

Disposition :

"Les orientations et prescriptions des SCOT, des PLU et cartes communales favorisent l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle..."

La conception des aménagements ...nouveaux intègre la gestion des eaux pluviales.

Dans les dossiers d'autorisation ou de déclaration..., l'option d'utiliser les techniques limitant le ruissellement et l'infiltration sera obligatoirement étudiée...

➔ **Disposition nouvelle : intégrer la gestion pluviale dans les zonages pluviaux**

➔ **Arrêté 21 juillet 2015 – système assainissement**

Les enjeux de l'assainissement et de l'imperméabilisation

- **Enjeu pour le fonctionnement de l'assainissement : impact sur les masses d'eau**

par temps de petites pluies



- **Enjeu pour la sécurité des biens et des personnes : par temps de pluies d'orage**



Les enjeux de l'assainissement et de l'imperméabilisation

Réaliser des bassins de stockage



Assurer une gestion intégrée des eaux pluviales : - Développer les Techniques Alternatives-



La noue et les outil de gestion des eaux pluviales sont des facteurs de biodiversité

- Avoir une politique délibérée de limitation des ruissellements
- Développer une stratégie "eaux pluviales" dès l'amont
- Valoriser les eaux pluviales dans le paysage urbain
- Recourir à une maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire
- Communiquer
-



IL EST DANGEREUX
de s'aventurer
dans ce bassin
qui est un ouvrage
d'assainissement où l'eau
peut monter brusquement
et à tout moment

L'accompagnement financier



- **Axe fort du X^{ème} programme d'Intervention**
- **Budget en hausse au 01/01/13**
 - 33 millions d'euros au 9^{ème} Programme
 - 62 millions d'euros au X^{ème} Programme
- **Impact du système d'assainissement sur le bon état des masses d'eau**

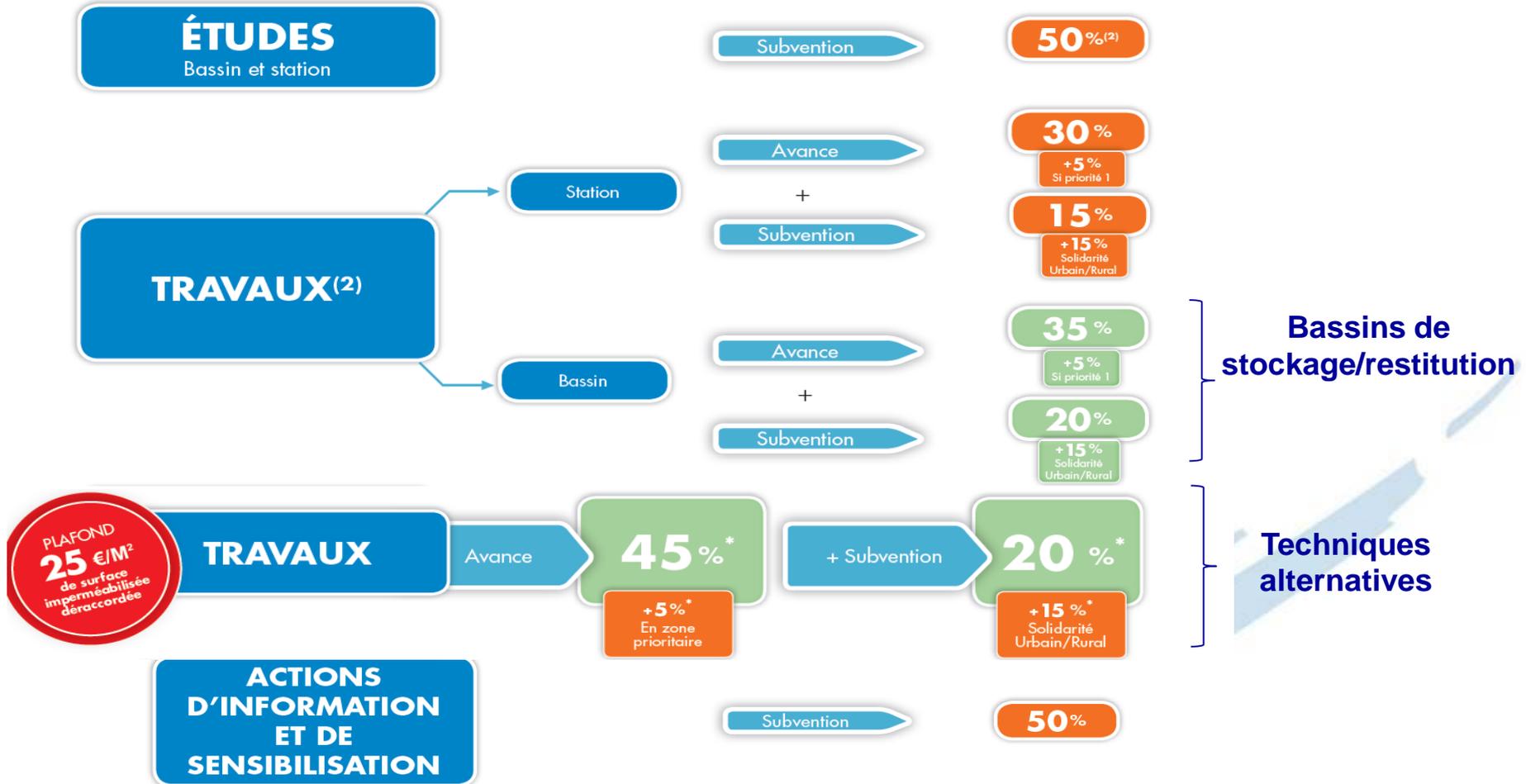
nouveauté

Majoration des taux de financement +10% à compter du 01/01/16

nouveauté

Déploiement de la gestion des eaux pluviales en milieu industriel

Gestion des eaux pluviales



⁽¹⁾ Taux en vigueur au 01/01/2016

⁽²⁾ Sauf cas particuliers (voir délibérations, plafonnement en fonction des courbes de référence en vigueur)

Assurer une gestion intégrée des eaux pluviales-Quelques exemples



Assurer une gestion intégrée des eaux pluviales-Quelques exemples



Diverses Noues en terre plein central

Assurer une gestion intégrée des eaux pluviales- Quelques exemples



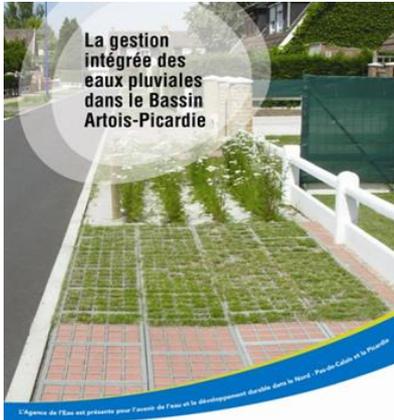
Pour aller au-delà et conclure...

- une action sur la gestion des phytos non agricoles



- un vecteur de biodiversité, de renaturation de l'espace urbain

Pour en savoir plus...



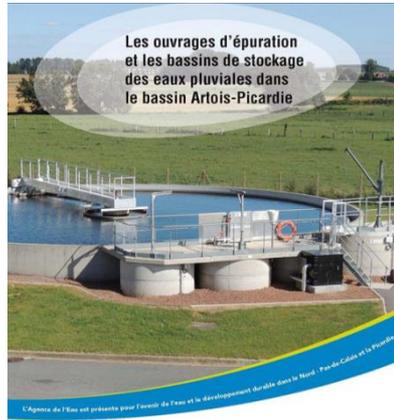
La gestion intégrée des eaux pluviales dans le Bassin Artois-Picardie

La gestion des eaux pluviales représente un enjeu important pour l'attractivité du bon état des masses d'eau dans le Bassin Artois-Picardie. A ce titre, elle figure au premier rang des priorités du 3^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau.

Mars 2014



www.eau-artois-picardie.fr



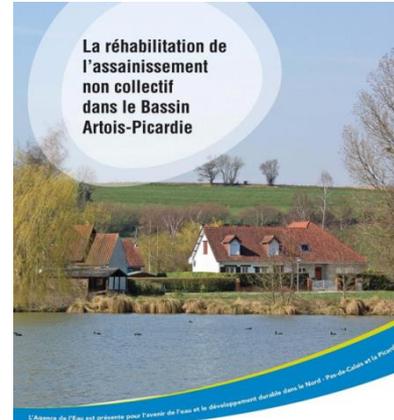
Les ouvrages d'épuration et les bassins de stockage des eaux pluviales dans le bassin Artois-Picardie

La recouverte de la qualité des milieux et l'attractivité du bon état des eaux passent par un assainissement efficace et un traitement des rejets et d'épuration performants. A ce titre, les travaux de construction, d'amélioration de stations d'épuration des eaux usées ainsi que les bassins de stockage des eaux usées sont au premier rang des priorités du 3^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau.

Juin 2014



www.eau-artois-picardie.fr



La réhabilitation de l'assainissement non collectif dans le Bassin Artois-Picardie

La réhabilitation des installations d'assainissement non collectif présente un enjeu important pour la santé des personnes, soit en raison du risque de pollution de l'environnement constitué un enjeu important pour le bon état des milieux aquatiques et la préservation de la ressource en eau. A ce titre, elle figure au premier rang des priorités du 3^{ème} Programme d'intervention de l'Agence de l'Eau.



www.eau-artois-picardie.fr



Les réseaux d'assainissement dans le Bassin Artois-Picardie

L'entretien et la réhabilitation des réseaux d'assainissement, ainsi que la maintenance de leur fonctionnement par la mise au point de l'assainissement, constituent un enjeu important pour le bon état des milieux aquatiques et la préservation de la ressource en eau. A ce titre, elle figure au premier rang des priorités du 3^{ème} Programme d'intervention de l'Agence de l'Eau.

Mars 2014



www.eau-artois-picardie.fr



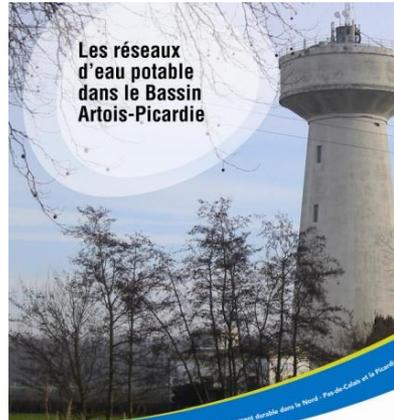
La protection de la ressource en eau dans le Bassin Artois-Picardie

Garantie à tous une eau potable de qualité figure parmi les priorités du 3^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. Pour atteindre cet objectif, l'Agence de l'Eau met en œuvre des actions visant à la protection et à la mise en valeur de la ressource en eau.

Juin 2014



www.eau-artois-picardie.fr



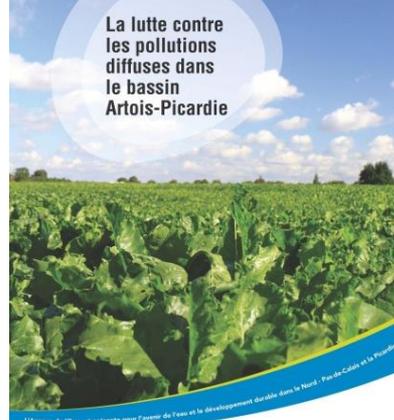
Les réseaux d'eau potable dans le Bassin Artois-Picardie

Garantie à tous une eau potable de qualité figure parmi les priorités du 3^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. Pour atteindre cet objectif, l'Agence met en œuvre des actions permettant notamment de protéger la ressource en eau, de sécuriser l'approvisionnement et d'améliorer le rendement des réseaux d'eau potable.

Mars 2014



www.eau-artois-picardie.fr



La lutte contre les pollutions diffuses dans le bassin Artois-Picardie

Comme toute activité humaine, les pratiques agricoles peuvent entraîner des pollutions de la ressource en eau. Des initiatives existent pour limiter ces risques de contamination. Le 3^{ème} Programme d'intervention de l'Agence de l'Eau travaille en priorité leur mise en œuvre.

Mars 2014



www.eau-artois-picardie.fr



La lutte contre la pollution des activités économiques dans le bassin Artois-Picardie

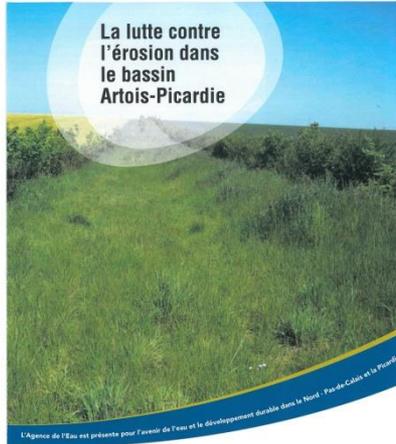
La lutte contre la pollution des activités économiques constitue un enjeu important pour améliorer l'état des milieux aquatiques et préserver la ressource en eau. A ce titre, agi dans les secteurs les plus sensibles, aider les industriels à réduire ou à supprimer les rejets des substances dangereuses pour l'eau figure au rang des priorités du 3^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau.

Mars 2014



www.eau-artois-picardie.fr

Pour en savoir plus...

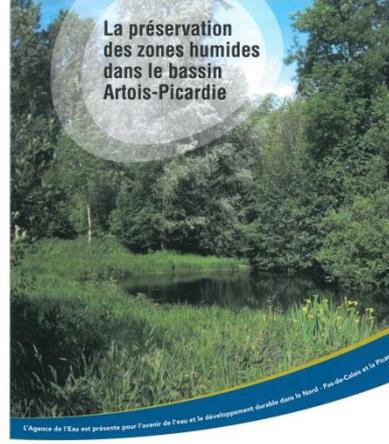


La lutte contre l'érosion et le raisonnement des formes agricoles est un enjeu essentiel tant pour la préservation du sol - support vivant de notre alimentation - que pour la préservation de la qualité de nos milieux aquatiques et la protection des biens et des personnes. A ce titre, elle figure au rang des priorités du 3^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau.

Juin 2014



www.eau-artois-picardie.fr

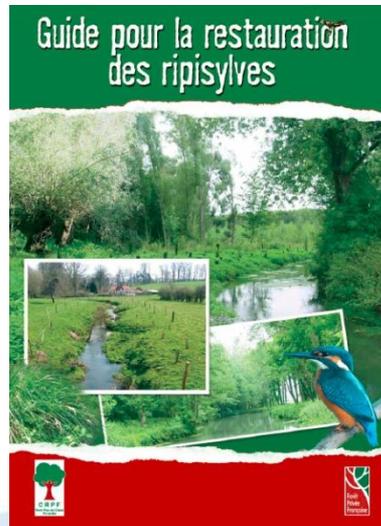
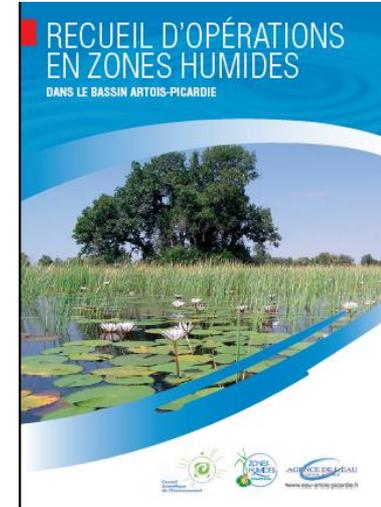


Les zones humides jouent un rôle essentiel pour l'aménagement durable du territoire et la gestion équilibrée des milieux aquatiques, protection et alimentation des ressources en eau, production agricole,ylvicole et piscicole, activités de loisir, patrimoine écologique et paysager, prévention des inondations. A ce titre, la restauration et l'entretien de ces milieux figurent au rang des priorités du 3^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau.

Juin 2014



www.eau-artois-picardie.fr



Etablissement public du Ministère chargé du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Pour en savoir plus...

Merci de votre attention

<http://www.eau-artois-picardie.fr>